



mutation à la demande de l'employeur puis annulation

Par mut, le **30/09/2009** à **10:07**

Bonjour,

Droit privé:

Suite à un rachat d'entreprise, mon employeur me demande de travailler dans une région située à 800 km de mon domicile. j'achète donc une maison et je vends la mienne. Les 2 compromis sont signés. Mais mon employeur annule par la suite cette mutation. Pour l'achat de la maison, je suis encore (à 1j près) dans le délai de rétractation, pour la vente, c'est trop tard. Aujourd'hui je dois payer 22 000 € à l'acheteur + 7500 € à l'agence, sous peine de voir la vente de la maison exigée par l'acheteur. Quelles sont mes chances d'obtenir un jugement favorable avec dédommagement devant le conseil des prud'hommes (mon employeur après avoir accepté ce dédommagement à l'amiable revient sur sa décision et ne donne plus suite).

Merci